

3.3.4. Les parcs et projets éoliens limitrophes

Plusieurs permis de construire de projets éoliens ont déjà été validés dans l'aire d'étude éloignée :

■ Parc en fonctionnement

- Parc éolien de St-Fraigne, 6 éoliennes alignées; à 5,5 km.
- Parc éolien de Salles-de-Villefragnan, 9 éoliennes placées selon une ligne courbe, à 15 km.
- Parc éolien de la Faye, 6 éoliennes placées sur une ligne discontinue, à 17,7 km.
- Parc éolien de Xambes, 6 éoliennes placées sur une ligne courbe, à 14,5 km.
- Parc éolien de St-Mandé-sur-Brédoire, 2 lignes de trois éoliennes, décalées, à 17,5 km.
- Parc éolien de Theil Rabier et Montjean, constitué de 12 éoliennes, placées sur des lignes rectilignes décalées, à 17,5 km.

■ Projet éolien autorisé

- Projet de Fontenille, 5 éoliennes en ligne légèrement courbe, à 16,9 km.
- Projet de Courcôme, groupe de 5 éoliennes sur deux lignes rectilignes décalées, à 14,6 km.

■ Projet éolien en cours d'instruction

- Projet de Couture-d'Argenson, 4 éoliennes en ligne, à 5,5 km.
- Projet des Touches-de-Périgny, 9 éoliennes sur deux lignes, jalonnées irrégulièrement de 4 et 5 éoliennes chacune, à 17,4 km.

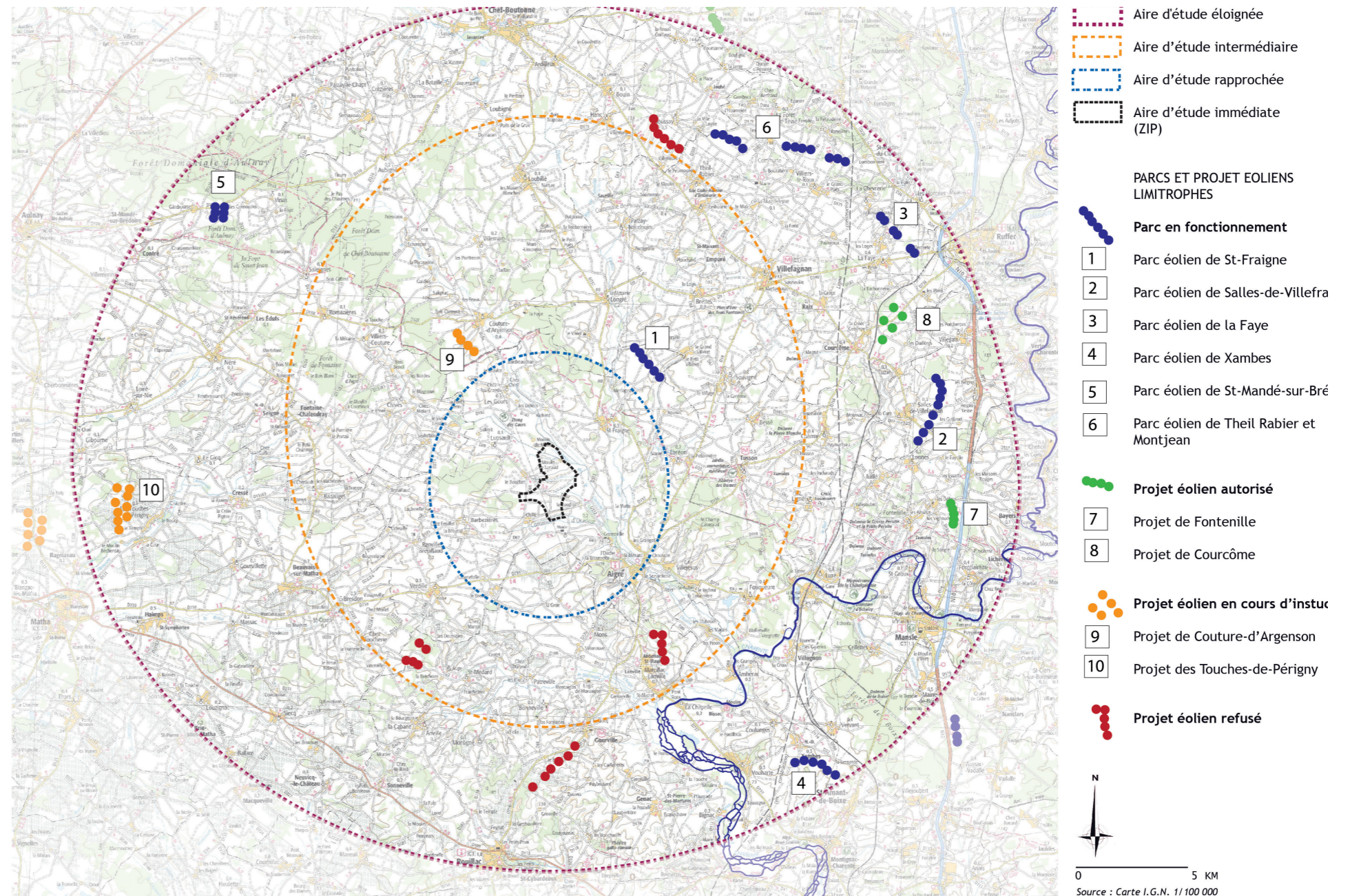
■ Projet éolien refusé

Trois projets ont été refusés au Sud de la ZIP et un projet au Nord.

■ Préconisations d'implantation

- La diversité de composition des projets et parcs éoliens voisins créant une certaine hétérogénéité laisse donc une ouverture de propositions d'implantation privilégiant les contraintes ou lignes de force du paysage.

Carte 28 : Carte des parcs éoliens ou en projets recensés de l'aire d'étude éloignée



3.4. Les perceptions du site depuis l'aire d'étude intermédiaire

Carte 29 : Carte de l'implantation du bâti et des voies de communication sur l'aire d'étude intermédiaire

3.4.1 Perception à partir des voies de communication

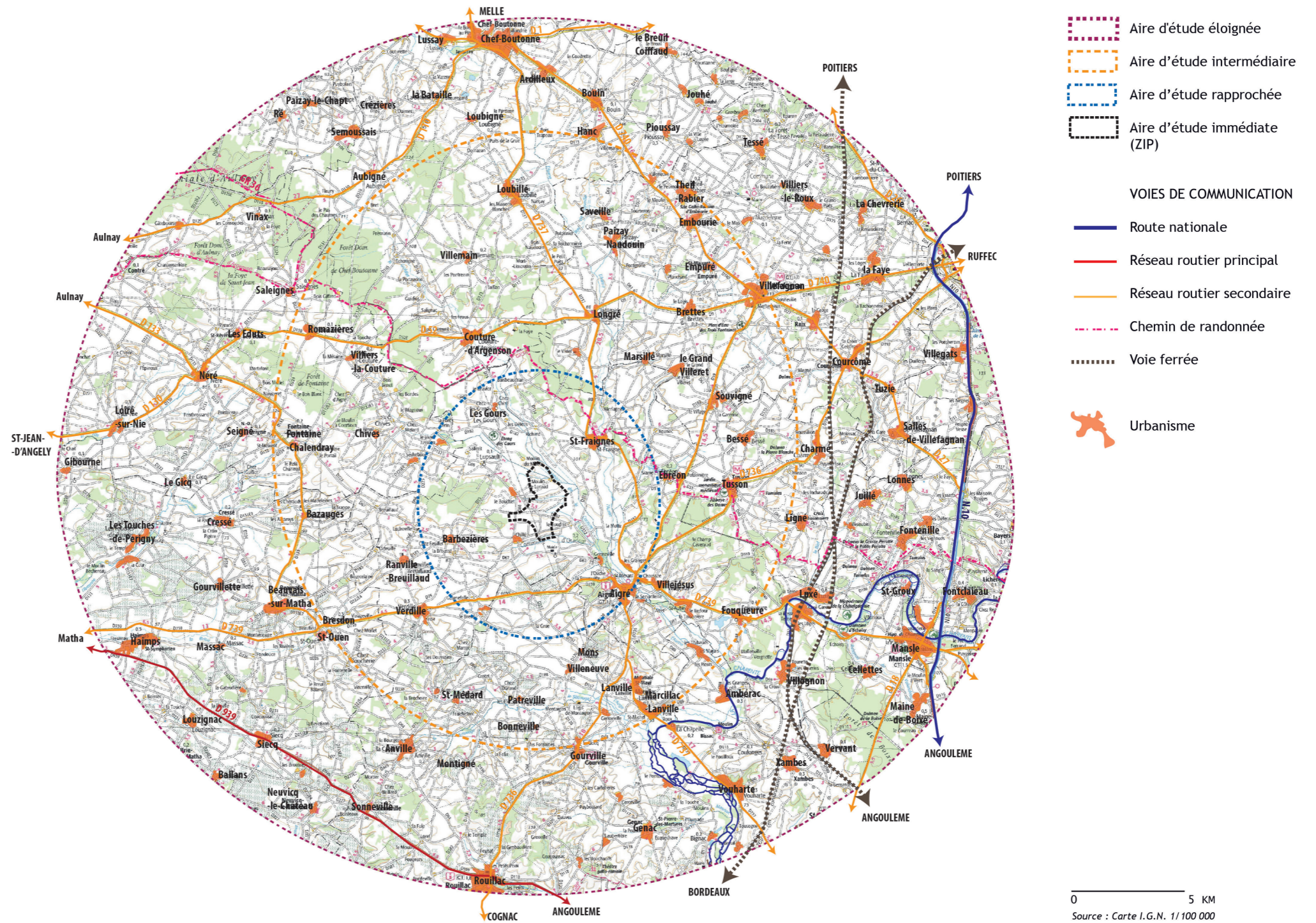
Le site pressenti s'inscrit au Nord Ouest de la commune de Aigre desservie par deux axes routiers significatifs : un axe Nord Sud et un axe Est Ouest. Le premier comporte trois branches : RD 737 issue de Chef Boutonne, RD 19 issue de Villefagnan et RD 736 issue de Courcôme et traversant Tusson convergeant vers Aigre puis se divisant en Y au Sud de la ville vers Rouillac et Montignac-Charente. Le second, RD 739 relie Aigre aux villes de Mansle à l'Est et Saint Ouen /Beauvais-sur-Matha à l'Ouest. Plus à l'Ouest, la RD 133 reliant Beauvais-sur-Matha à Fontaine- Chamendray participe également de ce réseau départemental fréquenté.

A cet ensemble s'ajoute un dense réseau viarie parcourant l'aire d'étude qui témoigne d'une dispersion de l'habitat et des activités économiques.

Cette densité crée évidemment de nombreuses possibilités de vue vers l'aire projetée, mais cette constatation doit cependant être modérée en raison de la présence de nombreux boisements linéaire en bordure de route ou au sein des parcelles qui conjugués au relief sensible saccadent les vues depuis les routes.

Le projet devrait être principalement visible à partir des RD 739 et 737 dans leur sections comprises dans l'aire rapprochée.

La variété des vues permise par le relief définissant le tracé des routes et les structures boisées associées caractérise ce territoire et donne à chaque objet une position variable selon le point à partir duquel on le découvre.



3.4.2 Le tourisme et les perceptions à partir des principaux lieux touristiques

■ Les sites touristiques

■ A l'échelle nationale, le site guide vert Michelin (www.voyage.michelin.fr) recommande la visite de l'église de Saint-Pierre d'Aulnay¹. Ce site décrit comme «un chef d'oeuvre de l'art roman au milieu d'un cadre mélancolique des cyprès de son vieux cimetière» est situé à l'extérieure de l'aire éloignée, à plus de 25 km.

■ A l'échelle départementale, plusieurs sites sont qualifiés d'incontournables par le conseil général de la Charente (www.gralon.net/tourisme-departement-Charente.htm) dans l'aire d'étude éloignée :

- Les circuits néolithiques des mégalithes de Fontenille - dolmens de la Petite et de la Grosse Perotte;
- le village de Tusson - la maison du patrimoine, le jardin monastique médiéval, le couvent des Hommes avec son chantier de fouilles et les vestiges du prieuré des Dames;
- la découverte du bord du fleuve de la Charente en suivant les sentiers d'interprétation de Mansle et de Saint-Groux sur le thème de la faune, de la flore, de la culture et du patrimoine local;
- le théâtre et sanctuaire gallo-romains des Bouchauds de St-Cybardeaux;
- la Villa gallo romaine d'Embourie;
- et la commune de Ruffec.

■ A l'échelle intercommunale le Pays du Ruffécois distingue (www.ruffecois-tourisme.com) les sites touristiques rangés dans les catégories suivantes :

Nature et jardins

- Le jardin d'Embourie de Paizay Naudouin;
- le jardin de la Rose de Ruffec;
- les jardins éphémères et maison de l'eau de St-Fraigne;
- le parc Jean-Pierre Lanson de Mansle;
- le jardin monastique médiéval de Tusson.

Petites cités de caractère

- Le village de Tusson, en cours de labellisation.

Patrimoine

- Le château de Savielles;
- le moulin des Pierres Blanches de Villefagnan;
- les peintures murales contemporaines de St-Fraigne;

¹ L'église de Saint-Pierre d'Aulnay fait parti de la liste des monuments protégés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet éolien de la Couture est en adéquation avec les préconisations du schéma régional éolien de la région Poitou-Charentes en faveur de la protection des sites de l'UNESCO (page 41). En étant situé à plus de 25 km de l'église, le site éolien est bien au-delà du périmètre d'exclusion préconisé de 6 km.

- le cimetière médiéval de Ligné;
- la grotte Pérotte de Fontenille;
- la motte de la Jacquille de Fontenille;
- les tumulus de Tusson;
- la pierre de sacrifice de Celettes;
- et le tumulus de Boixe.

Les musées et métiers d'art

- Le musée communal de Barbezières;
- l'atelier-musée du vitrail archipelle de Tusson;
- le conservatoire rural d'art et tradition populaires de Villegagnan;
- l'espace dédié à la fresque antique de Paizay-Naudouin-Embourie;
- la maison du braconnier de St Groux.

Les plans d'eau

- Le plan d'eau des Gours;
- le plan d'eau des trois fontaines de Villefagnan.

■ A l'échelle intercommunale -les communautés de communes voisines du Pays du Ruffécois communiquent sur :

- Le château de Javarzay à Tonny-Boutonne;
- le château de Jouhé;
- le château de Neuvicq.

■ Les thèmes touristiques

Le conseil régional (www.poitou-charentes.fr.com) met en exergue l'art roman comme principal attrait touristique, particulièrement pour l'architecture religieuse et les chantiers datant du XI^{ème} siècle.

Mais aucuns des édifices les plus emblématiques de cette époque (Église de Saint-Pierre-d'Aulnay, abbaye de Saint-Savin, abbaye de Saint-Jouin de Marnes, églises de Melle,...) ne demeurent sur le territoire de l'aire d'étude éloignée.

- De cette époque, le chemin de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle subsiste. Il est situé à plus de 5 km à l'est de la zone d'implantation potentielle, à une distance suffisamment importante pour ne pas disposer d'interactions visuelles omniprésentes avec des effets de dominations des éoliennes sur les éléments du paysage quotidien.

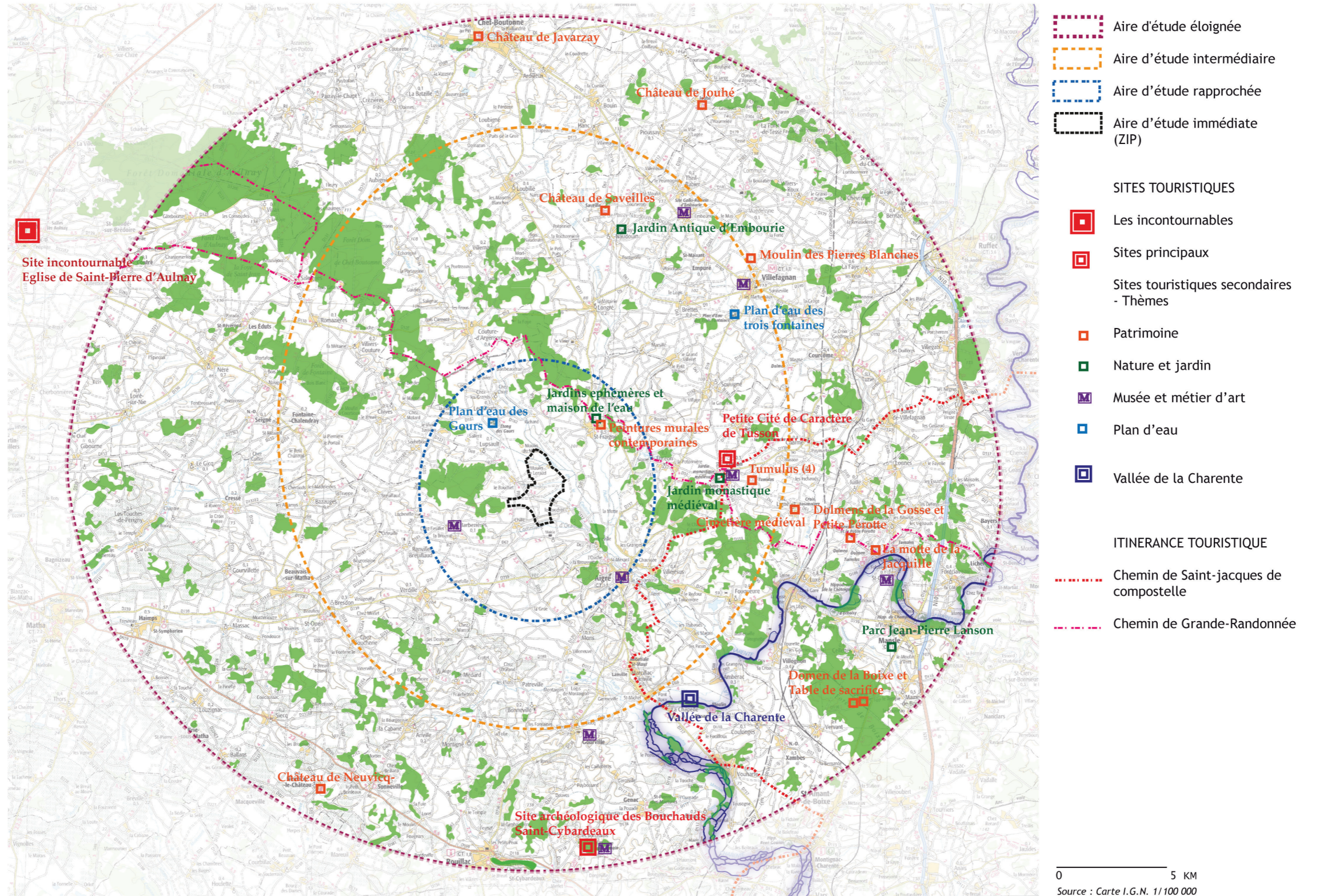
- Comme autre attrait touristique, le Pays du Ruffécois, communique sur le patrimoine néolithique en annonçant l'une des plus grande concentration de monuments mégalithiques de l'Ouest de la France.

- Les vallées sont les lieux les plus représentés et les mieux identifiés dans le paysage du Poitou Charente ; nombreux circuits touristiques (GR, chemins de pays) et nombreux aménagements existent dans les vallées. La proximité de la vallée de la Charente, terre d'accueil privilégiée de la villégiature a influencé l'implantation de belles demeures et de châteaux. Ces divers éléments architecturaux constituent un patrimoine digne d'intérêt touristique.

■ Préconisations d'implantation

- Veiller à contrôler les interactions visuelles avec le bourg de Tusson. Néanmoins la distance (7 Km) modère cette covisibilité.

Carte 30 : Carte de l'implantation du bâti et des voies de communication sur l'aire d'étude intermédiaire



3.4.3 Les dynamiques d'évolution du paysage

L'anthropisation du territoire est un facteur reconnu dans le façonnement du paysage. La dynamique en cours des pratiques économiques et sociales constitue donc le principal facteur d'évolution du paysage.

L'activité essentiellement agricole, plaine du Nord de la Saintonge, et viticole dans le Sud, influe sur le paysage à mesure de l'évolution des pratiques et techniques.

L'extension des grandes cultures, le développement d'oléoprotéagineux ou de maïs résultent des possibilités d'arrosage par irrigation à partir de forage ; la disparition des haies, parfois en cours de restauration, témoigne d'une époque où l'agriculture industrielle ne considère pas le paysage vivant mais le support de cultures forcées usant d'engrais de synthèse et pesticides, où tout ce qui n'est pas directement associé à la récolte devient obstacle à la progression des engins.

Carte 31 : Extrait de la carte d'État Major de mars 1845,
Source : www.geoportail.gov.fr

Dans le paysage au faible relief, les silos illustrent la dynamique en cours et deviennent les symboles de cette agriculture intensive, dominant par leurs dimensions les villages ou hameaux anciens.

Les parcs éoliens existants sont eux aussi témoins de cette dynamique économique imposant la recherche de sources d'énergie nouvelles et durables.

La croissance démographique et l'attractivité des villes périphériques, Angoulême au Sud, mais aussi Cognac ou Saint Jean-d'Angély au Nord-Ouest favorise le développement des communes péri urbaines mais ce phénomène reste peu marqué encore. Le paysage évolue mais reste façonné par l'activité dominante : l'agriculture et la viticulture .

La présence de boisements continus, forêts ou ripisylves le long des rivières est peu modifiée par l'industrialisation de l'agriculture. Seuls les boisements linéaires subissent un arasement temporisé par la pratique de la chasse ou des politiques d'aide à la replantation témoignant de la redécouverte récente de l'importance des écosystèmes et des rôles multiples des haies dans la productivité agricole.

L'extrait de la carte d'État Major de mars 1845, (source Geoportail), ci-contre, témoigne de la transformation progressive en 160 ans du paysage au travers du drainage des marais ou zones inondables, de l'extension des parcelles cultivées accompagnée d'une spécialisation des cultures, d'une augmentation des surfaces boisées.



3.5 Les éléments du paysage quotidien de l'aire d'étude rapprochée

3.5.1 Les sous-unités paysagères

Le paysage de l'aire d'étude rapprochée est une terre de contraste établie autour de la vallée de la Couture, partagée entre plateau agricole céréalier au Nord, viticulture au Sud et vestiges de boisements.

■ La Marche Boisée

Cette entité dans laquelle s'inscrit le projet, se caractérise par la présence de nombreux boisements, massifs forestiers ou vestiges associés à des boisements linéaires rythmant les parcelles agricoles cultivées. Ces boisements jalonnent et filtrent les vues. Le bois de Lupsault constitue un massif boisé significatif entre les communes de Lupsault et Barbezières.

■ La vallée de la Couture

Le fonds de vallée présente un paysage humide qui témoigne cependant d'un aménagement qui se perçoit notamment au travers de la rectitude des canaux de vidange des eaux destinés à assainir cet espace.

La présence de boisements adaptés à ce milieu crée des scènes plus intimistes contrastant avec le paysage de plaines périphérique.

■ Les vignes

Dans l'aire rapprochée la présence de la culture viticole est essentiellement localisée au Sud et annonce le vignoble de Cognac. Les parcelles épousent un relief doux dont l'orientation des lignes de plantation contribue à la diversité des textures et donc de sa richesse.

3.5.2 Les lieux d'habitation

L'aire d'étude rapprochée englobe les territoires des communes de St-Fraigne, Barbezières, Lupsault, Oradour et Les Gours, dont les centres bourgs sont associés à de nombreux hameaux.

■ Typologie du tissu urbain

La disposition de l'habitat présente deux typologies :

- un développement du bourg centré autour d'une église installée, à l'exception de la commune d'Oradour dont la mairie et la chapelle sont isolées dans la plaine,
- et un développement dispersé de hameaux et fermes disséminés au sein du territoire communal.



Immensité des parcelles cultivées depuis lesquelles les vues balayent des horizons lointains ourlés de boisements.



Plan d'eau et aire de loisirs. La végétation de rive ornementale singularise ce lieu dans la plaine.

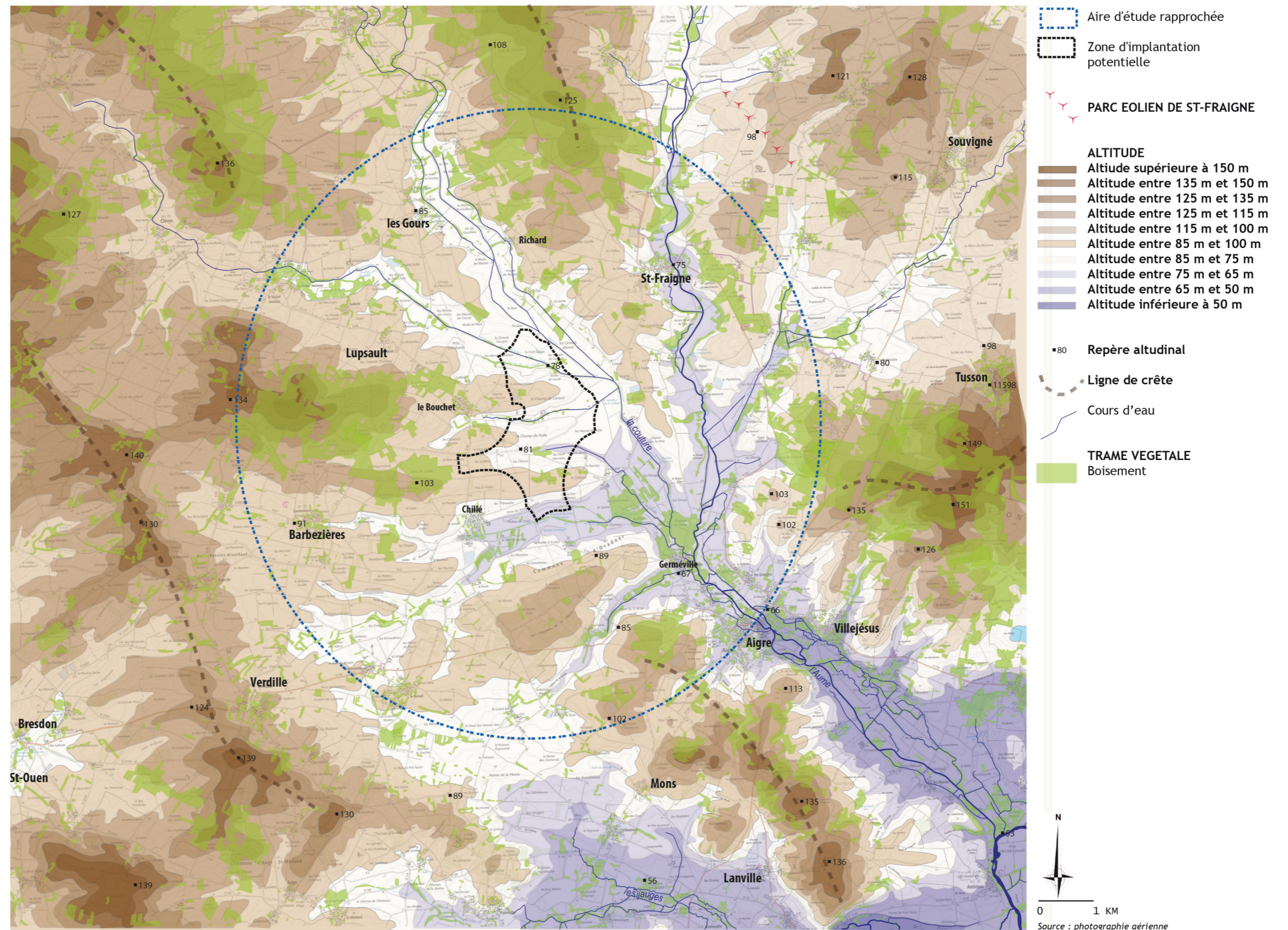


La présence de boisements linéaires ou en bouquets couplée au nivellement des hameaux contribue à les effacer.



La trame bocagère estompée contribue par endroits à révéler des horizons lointains.

Carte 32 : Carte des lignes de force sur l'aire d'étude rapprochée



■ Typologie architecturale et évolution

Maisons et fermes anciennes apportent des touches de couleurs au sein du paysage. De manière générale, les murs sont en moellons de pierre calcaire claire et les couvertures en tuiles avec des toitures à deux pans à faible pente. La continuité du bâti le long des rues laisse en arrière un espace non visible souvent utilisé pour des productions potagères ou évoluant vers des espaces d'agrément gérés en pelouse. Cette typologie d'habitat concentré donne un caractère ramassé à ces hameaux ou bourgs, les hangars agricoles de dimensions proportionnées au bâti participent à cette urbanisation linéaire.

Quelques maisons de maîtres ou édifices publics présentent une couverture en ardoise et se singularisent par l'existence d'un étage supplémentaire.

L'évolution significative de la lecture du paysage tient à la construction de hangars agricoles d'une volumétrie sans mesure avec les édifices anciens et adaptés à des engins de hauteur et dimensions de plus en plus considérables.

■ Insertion des villages dans le paysage et interaction visuelle avec la zone d'implantation potentielle

Le bourg de Lupsault est situé à l'Ouest du parc projeté à une cote altimétrique supérieure. Les boisements de Lupsault qui l'isolent du bourg de Le Bouchet contribue à filtrer les vues vers le Sud-Ouest, tandis que celles vers l'Ouest sont plus ouvertes.

Le bourg de Le Bouchet (cote altimétrique supérieure à celle du parc) s'ouvre à l'Est vers le parc projeté ; vues limitées toutefois par la présence de boqueteaux.

La commune d'Oradour inclut plusieurs bourgs, Chillé, Germeville et hameaux. Chillé est le plus proche du parc projeté et à une cote altimétrique inférieure. Le bourg de Germeville est séparé visuellement par le parc du château.

Seuls les boisements linéaires bordant les routes atténuent ou rythment les vues lointaines. Le caractère concentrique et ramassé de ces bourgs limite dès lors les vues vers l'extérieur de même que pour Saint Fraigne, Barbezières et Aigre.

La commune de Saint Fraigne au Nord-Est du parc projeté s'ouvre en partie sur le parc, avec lequel elle partage une même cote altimétrique ; vues estompées par les cordons boisés ou boqueteaux.

La commune de Couture d'Argenson, au Nord de Les Gours, à une cote altimétrique supérieure offre vers le Sud / Sud-Est des vues potentielles limitées en partie par les coulisses végétales que constituent les cordons boisés lacunaires reliant les massifs forestiers.

Pour les hameaux de Chillé et Le Bouchet, si la présence de boisements peut filtrer, rythmer, fermer les vues vers le parc, elle ne compense cependant pas le risque de surplomb et d'encercllement qui dépend directement de la hauteur et du degré d'occupation de la zone d'implantation potentielle.

■ Repère dans le paysage

Les principaux repères dans ce paysage de plaine, sont constitués par les silos agricoles et la ligne électrique THT traversant selon une axe Sud-Est / Nord-Ouest l'aire d'étude.



Front urbain continu - commune d'Aigre



Hôtel de Ville - Aigre



Habitat concentrique dense de Germeville



Hameau de Chillé - habitat groupé



Mairie isolée d'Oradour



Pavillons des éphémères de St-Fraigne



Maisons de Lupsault



Église des Gours



Bâtiments agricoles anciens des Gours



Maison de maître du hameau le Bouchet



Route principale du hameau le Bouchet

Les autres édifices sont aujourd'hui de dimensions réduites et se fondent dans un paysage agricole transformé.

3.5.3 Les lieux d'intérêts locaux et de fréquentation

Outre les principaux lieux touristiques situés en dehors de l'aire d'étude rapprochée, certains sites bénéficient d'une certaine reconnaissance locale :

- le jardin éphémère et le jardin d'eau à Saint Fraise
- l'église romane ornée de peintures murales contemporaines à Saint Fraise
- le plan d'eau des Gours
- les musées de Barbezières et d'Aigré.

L'impact visuel du parc projeté sur ces éléments n'apparaît pas décisif pour écarter ce projet.

3.5.4 Les voies de communication

- La RD 739 reliant Saint Jean-d'Angély à Mansle en desservant Aigré, traverse d'Est en Ouest l'aire d'étude rapprochée, offrant des vues latérales limitées par les vestiges de haies bocagères, plus ou moins continus.

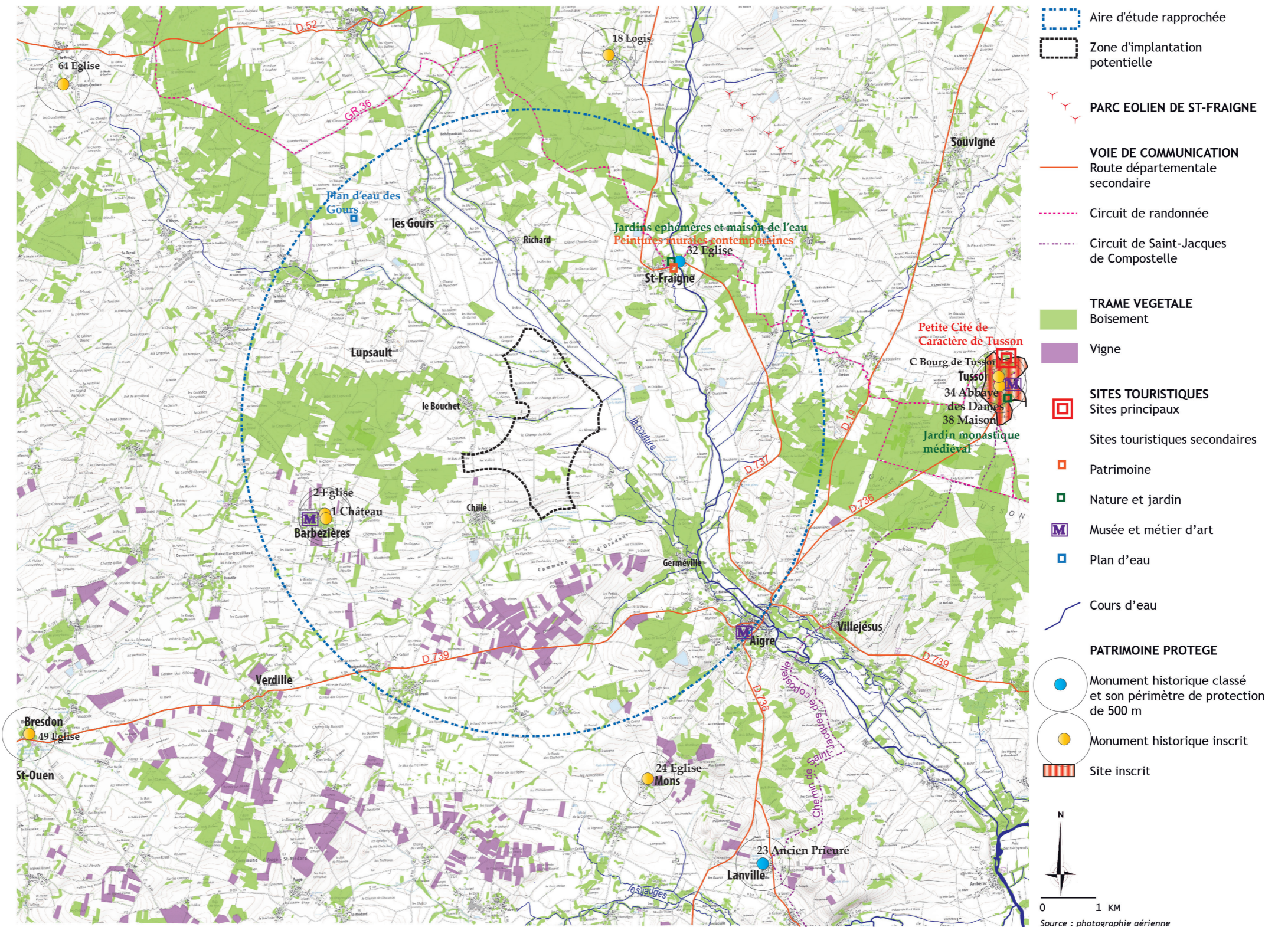
- La RD 737 reliant Chef Boutonne à Aigré longe le parc à l'Est au niveau de Saint Fraise ; au Sud de cette dernière ville, la raréfaction des boisements autorise davantage de vues vers le parc projeté.

- La RD 19 reliant Villefagnan à Algré offre des vues limitées par les cordons boisés en chapelet reliant les forêts d'Aulnay au Nord à celle de Boixe au Sud Est.

- Le réseau secondaire dense desservant hameaux et communes offre des vues intermittentes en raison du relief, de la végétation et de la présence de bâti.

- La RD 332, traverse d'Est en Ouest l'aire d'étude rapprochée. Cet axe du quotidien passe au milieu de la zone d'implantation potentielle. Il offre des vues partielles à directes sur le site proposé en fonction de la distance.

Carte 33 : Carte des structures paysagères sur l'aire d'étude rapprochée



3.6 La zone d'implantation potentielle (= aire d'étude immédiate)

Ce périmètre regroupe les éléments les plus proches du parc éolien projeté dans un périmètre d'exclusion de 700 mètres autour des premières habitations.

La zone d'implantation potentielle est située dans un espace rural en fond de vallée aménagée, drainée, pour permettre une agriculture. La présence de haies ou boqueteaux linéaires contribue à la richesse du lieu en ce qu'elle limite la dimension des parcelles et, associée à l'assolement des cultures, contribue à sa diversité.

La zone est parcourue par la RD 332 reliant le Bouchet au Coudret et par un réseau vicinal desservant les hameaux périphériques du site.

Cet espace dévolu à la grande culture n'offre pas de spécificité ou richesse particulière d'un point de vue paysager.

Carte 34 : Carte de la zone d'implantation potentielle sur un fond de photographie aérienne





Photographies illustrant la faible diversité du mode d'occupation du sol de la zone d'implantation potentielle : champs voués aux grandes cultures mêlant céréales, tournesol ou maïs selon la richesse en eau du sol, ou pacages destinés à l'élevage parfois soulignés de haies trop discontinues pour bloquer le regard vers le lointain ni créer des scènes rurales bucoliques.

3.7. Synthèse de l'état initial et préconisations d'implantation

3.7.1 Résumé de l'état initial

Le site éolien pressenti est situé dans l'entité paysagère «Le Val d'Angoumois La Haute Charente» jouxtant celle de «La Marche Boisée».

Ce paysage bien que séduisant par les alternances de cultures engendrant des jeux de lumière, de texture, par le relief sensible mais doux, par les massifs boisés contrastant avec la plaine cultivée, par les vallées plus refermées en raison d'une végétation de ripisylve, montre les traces nombreuses d'une modernité récente : pylônes électriques THT, silos agricoles ponctuant l'horizon et dominant l'échelle intemporelle du village ou de la petite ville soulignée d'un clocher d'église.

Le relief présente des lignes de composition d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est correspondant aux pentes d'écoulement des eaux vers la Charente ; relief sensible mais restant doux, sans fracture de plateaux notoire ou ruptures de pentes brutales.

Ce territoire à l'écart des grands axes de circulation (à l'Est la future LGV et la N10 forment les seules infrastructures coupant le paysage) montre un réseau viaire secondaire riche témoignant d'une activité, essentiellement agricole, et d'un habitat dispersés.

Tout en présentant des caractéristiques paysagères sensibles, ce paysage n'est pas considéré comme emblématique dans l'Atlas des paysages de Poitou-Charente.

La présence de parcs éoliens dans le périmètre semi-éloigné témoigne de cette évolution plus récente du territoire ; la situation en vallée comme la présence de nombreux boisements linéaires ou massifs, les lignes de crêtes boisées encadrant les vallées limiteront les interactions visuelles avec d'autres parcs ou entités paysagères de l'aire d'étude.

Des visibilité ou covisibilités existeront entre certains monuments qui signent aujourd'hui ces paysages ruraux sans que cela ne crée de préjudices compte tenu des distances et des trames arborées.

3.7.2 Proposition du parti d'implantation

Les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude et la diversité des compositions des parcs éoliens voisins amènent à privilégier une implantation tenant compte des principes suivants :

- Se caler sur les lignes de forces du relief, s'inscrire selon un axe d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est.
- Tenir compte du projet du parc éolien voisin de Saint Fraigne.
- Tenir compte de la proximité des hameaux de Chillé et du Bouchet. Éviter un effet d'encerclement de ces hameaux en n'aménageant que la partie Nord de la zone d'implantation potentielle.
- Ne pas s'inscrire dans la perspective du parc du château de Barbezières.

Nous préconisons la simplicité d'un projet construit sur une trame rectiligne qui pourrait se décliner en une ou deux lignes d'éoliennes selon une orientation Nord-Ouest / Sud-Est.

L'échelle de la vallée invite à limiter le nombre d'éoliennes afin de créer un projet significatif mais ne saturant pas la surface envisageable pour éviter l'effet d'écrasement ou de surplomb, et d'envisager une hauteur des mâts ne dépassant pas 180 m.

Carte 35 : Carte des éléments à prendre en compte dans la définition du projet / ligne directrice de l'architecture du parc éolien

1. - Se caler sur les lignes de forces du relief, s'inscrire selon un axe d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est

2. Tenir compte de l'orientation de la ligne d'éoliennes du projet de St-Fraigne

3. Éviter le phénomène d'encerclement des hameaux de Chillé et du Bouchet

4. Ne pas s'inscrire au milieu de la perspective du parc du château protégé MH. de Barbezières

